



ASSURANCE VIE versement à échéance

Par **spanuthe**, le **02/02/2011** à **10:53**

bonjour

Une société d'assurance vie a oublié de verser le capital dûe aux souscripteurs depuis plusieurs années. Ces derniers décèdent et l'on ne retrouve pas trace des documents signés conditions générales et particulières. la société dit avoir écrit à l'époque mais n'apporte pas la preuve, et demande les conditions particulières du contrat ?. Quels sont nos droits et nos recours? cette société est elle responsable du non versement ? Doit elle des intérêts pour le retard car je suppose que les fonds étaient placés? Devrais je payer des frais de notaire alors qu'à l'époque les fonds auraient été donné normalement sans taxe? ou est ce que ce sera considéré comme hors succession? merci de me répondre la société fait tout ce qu'elle peut pour empêcher l'accès aux renseignements ;